

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 janvier 2009  
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50  
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00  
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40  
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15  
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel  
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25 puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50  
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00  
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

**EXCUSE :** M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Rapport sur le bilan LOTI de la 1ère phase du tramway  
□de l'agglomération bordelaise**

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article 14 de la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) impose l'élaboration d'un bilan des résultats économiques et sociaux suite à la réalisation d'un grand projet d'infrastructures, comme le tramway, ayant bénéficié de financements publics.

Ce bilan qui doit être réalisé entre trois et cinq ans après la mise en service du tramway, a pour but de mesurer et d'interpréter l'écart entre l'évolution constatée et les données prévues lors de l'évaluation a priori du projet.

La Communauté urbaine a confié ce bilan sur la 1<sup>ère</sup> phase du tramway de l'agglomération bordelaise à l'A'Urba dans le cadre de son programme partenarial.

### **Contexte et éléments méthodologiques**

Ce bilan concerne exclusivement la première phase du tramway et son extension jusqu'au centre hospitalier régional de Pellegrin dite « phase 1 bis ». La première phase du tramway a été mise en service à partir du 21 décembre 2003 et sa phase 1 bis en septembre 2005.

2006 a donc été retenue comme année de référence car c'est la première année d'exploitation complète du tramway 1<sup>ère</sup> phase sans perturbations liées aux travaux de la 2<sup>ème</sup> phase.

Il a été demandé à l'A'Urba de suivre les recommandations méthodologiques définies par le CERTU pour ce type de bilan. Ainsi l'étude est structurée selon la grille d'évaluation thématique préconisée et l'analyse s'appuie principalement sur les indicateurs déterminés par le CERTU pour chaque thème.

Contrairement aux autres bilans LOTI où simplement une ligne de tramway est étudiée, le tramway de l'agglomération bordelaise a la particularité d'être d'emblée un réseau de trois lignes. De plus, le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique de 1998 présente le projet sans distinguer dans son évaluation a priori la 1<sup>ère</sup> phase de la 2<sup>ème</sup> phase alors que chacune d'entre elles doit faire l'objet d'un bilan des résultats économiques et sociaux.

Enfin, les données relatives à la mobilité datant de la dernière enquête ménage déplacements de 1998, certains aspects comme le report modal n'ont pas pu être évalués.

Compte tenu de ces singularités, les services de l'Etat ont accepté de participer au comité de suivi de l'étude pour y apporter leur soutien méthodologique.

## I. Les principaux enseignements du bilan

Le projet de tramway est l'action 3.1 du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération bordelaise approuvé en 2000.

En introduisant le projet de tramway dans une politique cohérente du développement des déplacements, les conditions de son succès étaient d'emblée réunies.

En effet, les 115 autres actions du PDU ont accompagné le projet de tramway notamment :

- en imposant une nouvelle répartition modale de l'espace public privilégiant le tramway et les modes doux.
- en définissant des normes de stationnement pour favoriser le report modal vers les transports en commun.
- en présentant les conditions pour assurer une complémentarité entre le réseau de bus et les trois lignes de tramway,
- en sensibilisant la population à l'intérêt d'utiliser d'autres modes de déplacements que la voiture par des actions communication indispensables pour impulser de nouvelles pratiques de mobilité.

Les résultats sont à la hauteur des efforts engagés avec la mise en service de 22 kilomètres de tramway en 3 ans, c'est plus de 132 000 voyageurs par jour sur ce réseau en 2006.

Le tramway prend alors une part prédominante dans le réseau TBC avec 53% de fréquentation contre 47% pour le réseau de bus. Toutefois sous l'impulsion du tramway, c'est l'ensemble du réseau qui bénéficie d'une hausse de fréquentation de près de 15% entre 2004 et 2006.

Les données sur la mobilité datant de l'enquête ménages déplacements de 1998, il est difficile d'apprécier les phénomènes de report modal.

Toutefois, en s'appuyant sur les comptages routiers de 2006, le trafic automobile dans l'agglomération reste stable. En développant des espaces piétons en hypercentre accompagnant le projet de tramway, le trafic automobile sur ce secteur s'est réduit de fait pour se reporter sur les axes non empruntés par le tramway.

L'A'Urba souligne page 104 du bilan que « *dans l'ensemble, la politique de réduction de la pratique automobile n'est pas aussi ambitieuse qu'elle aurait pu l'être. Les efforts ont été concentrés sur l'hypercentre, mais en dehors du centre de Bordeaux, la voiture reste encore très présente et les logiques circulatoires prédominent. Et cette logique risque de s'amplifier avec les phases à venir plus on s'éloigne de l'hypercentre* ».

Si globalement le report modal est difficilement quantifiable, le succès des parcs relais traduit la réussite de la politique de stationnement associé au projet de tramway. Avec plus de 90% d'occupation moyenne, la question de la saturation des parcs relais se pose dès 2006.

Le programme de développement des itinéraires deux roues accompagnant le projet tramway présente un bilan de réalisation en dessous des ambitions initiales avec des discontinuités cyclables et un déficit situé principalement sur les communes périphériques.

Au-delà du rapport entre les différents modes de déplacements, le projet de tramway associé à la nouvelle répartition modale de la voirie décrite dans le PDU a indéniablement eu des effets positifs sur l'environnement, en terme de bruit, pollution atmosphérique, consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Avec le projet de tramway, c'est une véritable reconquête urbaine et de l'espace public qui s'est opérée. Toutefois, l'impact sur la dynamique de densification/renouvellement tant en matière d'habitat, de commerces ou d'activités reste très contrasté le long des lignes.

Enfin, le bilan financier de la 1<sup>ère</sup> phase du tramway est positif présentant un budget initial respecté.

En ne faisant appel à l'emprunt que pour 1% du montant total des travaux, la Communauté urbaine s'est singularisée en matière d'ingénierie financière car elle a pu bénéficier d'une part importante des reprises de réserves correspondant à l'augmentation annuelle du versement transport provisionné pour le projet de métro.

De plus, contrairement aux autres agglomérations qui ont, en moyenne, bénéficié de 7,4 % de ressources provenant de l'Europe, l'Etat ou d'autres collectivités, la Communauté urbaine a pu obtenir près 16 % de subventions dont 95% provenant de l'Etat.

Cette conjoncture financière favorable a permis d'engager dans la foulée de la première phase, la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de tramway pour porter le réseau à plus de 43 km et l'inscrire parmi les premiers réseaux de tramway de France.

## **II. Les perspectives**

Avec la réalisation de l'enquête ménage déplacements dont les résultats seront disponibles fin 2009 et la possibilité d'appréhender le réseau dans sa globalité, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase, la Communauté urbaine de Bordeaux sera alors en mesure dès 2011 de répondre aux exigences de la LOTI et d'élaborer un bilan complet des résultats économiques et sociaux du tramway de l'agglomération bordelaise.

**Par conséquent, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis,  
de bien vouloir :**

- valider le bilan LOTI de la première phase du tramway de l'agglomération  
bordelaise**
- autoriser Monsieur le Président à le transmettre aux services de l'Etat.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE**

**23 JANVIER 2009**

**PUBLIÉ LE : 23 JANVIER 2009**

M. MICHEL OLIVIER